CREO-Provence Le Collet Rouge – Violesi 13320 Bouc Bel Air

Tel/fax: 04 42 22 47 79 jrpi@club-internet.fr

à mesdames, messieurs les Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La langue régionale supprimée au CRPE

Le CREO-Provence a été informé d'un projet de maquette de concours CRPE. Le concours externe de recrutement des professeurs des écoles pour la prochaine année scolaire, dans laquelle l'épreuve de langue vivante, qui comportait jusqu'à présent la possibilité de choisir une langue régionale, y est désormais limitée à certaines langues étrangères.

Le dispositif actuel offre soixante heures de formation, qui, jointes à un travail personnel sérieux, permettent de s'approprier une solide base pour la pratiquer au niveau du premier degré : plus de cent étudiants et élèves de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Aix-Marseille, par exemple, ont choisi la langue d'Oc.

Ce projet nous semble suffisamment inquiétant pour que le CREO alerte les collectivités locales qui au contact des citoyens connaissent l'attachement des habitants de notre région à la transmission de leur patrimoine culturel et linguistique. De nombreuses associations contribuent à sa connaissance et son maintien. Vous subventionnez avec l'argent public de nombreuses initiatives qui cherchent à valoriser cet héritage en se projetant dans l'avenir.

Enjeu de société, cette orientation est remise en cause par le récent rapport Benisti qui assimile « patois » et délinquance. Le bilinguisme y est stigmatisé comme un handicap à l'apprentissage du français alors que le Conseil de l'Europe affirme la nécessité d'un plurilinguisme organisé, processus dans lequel les langues régionale ont un rôle essentiel à jouer.

Après deux années de mesures négatives prises par le Ministère de l'Éducation Nationale (baisse catastrophique du nombre de postes au CAPES d'occitan-langue d'Oc; projet de Brevet des collèges pénalisant les langues régionales; suppressions de postes et de filières de formation), après le refus de la France de ratifier la Charte Européenne des Langues Minorisées, nous avons du mal à comprendre les motivations d'une politique qui empêche la France d'organiser à l'intérieur de ses frontières la politique en faveur du maintien de la diversité culturelle qu'elle préconise à l'extérieur.

Notre fédération régionale, l'Institut d'Etudes Occitanes auquel il appartient, et les diverses structures de promotion de la langue régionale se mobilisent actuellement contre une discrimination qu'elles estiment inadmissible et qu'elles feront tout pour faire abroger.

Il nous semble indispensable de rappeler l'engagement de votre collectivité dans la promotion de la dynamique régionale et nous comptons sur votre intervention pour rendre toute leur place aux langues régionales dans la formation de nos enseignants

Nous vous prions d'agréer, madame, monsieur le maire, l'expression de notre haute considération.

Le Président : Pèire BRECHET Marseille, le 19 mars 2005